# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

# COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an deux mil dix neuf, le dix sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Robert PIZARD-DESCHAMPS.

<u>Étaient présents</u>: M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Nathalie BESSON, Mme Cristine ARNAUD, M. Eric BOIX, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES, Mme Yvette CHARDENAS.

Étaient absents excusés : Mme Véronique HERBÉ, Mme Agathe CASANOVA , M. Philippe GENTILI .

Étaient absents non excusés : -

<u>Procurations :</u> Mme Véronique HERBÉ en faveur de Mme Annick HANSEN, Mme Agathe CASANOVA en faveur de M. Vincent PELAQUIE, M. Philippe GENTILI en faveur de Mme Nathalie VAISSIERES.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Une question a été soulevée concernant ce procès-verbal concernant les questions 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 qui contrairement à ce qui a été inscrit comportait 18 votants.

Procès-verbal voté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

# 1) Budget supplémentaire 2019

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire article par article.

- Les nouvelles recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 128 551 €
- Les nouvelles recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 337 278.71€

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### 2) Contrat d'assurance de groupe Gras-Savoye : souscription au contrat groupe

Il y a lieu de renouveler le contrat de groupe Gras-Savoie pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023, notre collectivité adhère à l'actuel contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion du Gard garantissant les risques financiers en cours à l'égard du personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agrée et la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal décide :

- -D'accepter la proposition du courtier d'assurance Gras-Savoye / Assureur AXA. Le contrat est conclu pour une durée ferme de trois ans reconductible une fois pour une durée d'un an. L'adhésion pourra être résiliée moyennant le respect d'un préavis de six mois.
- -Autorise le Maire à signer les documents y afférents
- -Donne délégation au Maire pour résilier, si besoin l'adhésion en cours

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

# 3) Contrat d'assurance de groupe Gras-Savoye : convention de délégation

Suite aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités locales et Territoriales.

Le Conseil Municipal décide :

- -De donner délégation au Centre de Gestion du Gard pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lequel la Collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Gard.
- -D'accepter qu'en contre partie de la mission définie par la convention, la collectivité verse une contribution fixée à 0.25 % de la masse salariale CNRACL et / ou IRCANTEC servant de calcul de la prime d'assurance.
- -Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Gard.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

#### 4) Cession de la parcelle AE 451 à la Commune

Chaque Conseiller a eu une copie du plan cadastral. Monsieur le Maire informe l'assemblée que rue Mourvèdre la parcelle AE n°451 d'une superficie de 9 m² appartenant aux Consorts Vignal aurait dû être cédée à la Commune pour intégration à la voirie.

Les propriétaires acceptent de céder ladite parcelle pour un montant de 1€ symbolique.

Le Conseil Municipal décide :

- -De désigner Maître Bongendre notaire à Saint-Laurent-des Arbres pour établir l'acte.
- -Que les frais notariés seront pris en charge par la Commune.
- -Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

maison d'habitation leur appartenant

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

		****	
5) Proposition de l'associa	<u>tion"Les Amis de de la Sabran</u>	ienque" à la commune en v	ue de l'acquisition d'une

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie le 02 août 2019 envoyé par l'association « Les Amis de la Sabranenque ». L'association envisage de vendre une maison de quatre pièces, située sur les parcelles UV n°395 et 396 dans le site classé et accessible seulement à pied de 56 ca pour la somme 150 000 €. Elle souhaiterait savoir si la commune serait intéressée par l'achat de cette maison.

Compte tenu de la situation et de la fonctionnalité de cette maison. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Monsieur le Maire va faire une réponse en ce sens à l'association "Les Amis de la Sabranenque"

Votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

\_\_\_\_\_\_

# 6) Adaptation des tarifs "cantine" et garderie "périscolaire" réunis sous la régie Saint-Victor-La-Coste périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que suite à la mise en place du portail famille pour les inscriptions des enfants fréquentant la cantine et la garderie périscolaire, les services régies de recettes cantine et garderie ont étés réunis en une seule régie dénommée "Saint Victor Périscolaire"

Les tarifs actuels sont de :

- 0.80 euros pour la garderie.
- 3.40 euros pour la cantine enfant.
- 4.80 euros pour la cantine adulte.

Les nouveaux tarifs font la distinction entre un tarif normal et un tarif majoré.

Le tarif majoré s'appliquera lors des réservations faites hors délais.

Le délai de réservation normal étant :

- La veille à 12h
- Le vendredi à 12h pour le lundi
- La veille du jour férié en semaine à 12h pour le lendemain du jour férié

De plus il a été décidé que les seuls cas d'annulation de réservation sont les suivants :

- Maladie
- Évènement familial

Sur production d'un justificatif (certificat médical, décès...), la mairie pourra créditer la famille du montant correspondant à la réservation sans délai de carence (dès le 1er jour).

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants:

- Cantine enfant : tarif odinaire 3.40 €, tarif majoré 8.00 €
- Cantine adulte : tarif ordinaire 4.80 €, tarif majoré 10.00 €
- Garderie matin : tarif ordinaire 0.80 €, tarif majoré 2.00 €
- Garderie soir : tarif ordinaire 0.80 €, tarif majoré 2.00 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7) Approbation d'une convention de mise à disposition d'un infrastructure à une association communale Suite à la construction d'un « Club house » ajouté aux infrastructures sportives du tennis.

Il y a lieu de signer une convention de mise à disposition entre la Mairie et le club de tennis prévoyant notamment que :

- Le club de tennis bénéficie de l'utilisation prioritaire des installations
- Les cours sont municipaux et doivent pouvoir être utilisés par tous les habitants de la commune y compris les non licenciés sous conditions
- La mairie et les associations communales pourront avoir accès au local « club house » exceptionnellement sur demande avec autorisation de la mairie après consultation du club

#### Le club s'engage :

- A préserver le patrimoine municipal en assurant l'entretien est une utilisation rationnelle des infrastructures
- A prendre toutes mesures de sécurité prévues par la règlementation en matière de locaux recevant du public afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements
- A affecter les locaux à l'objet exclusif de la pratique du tennis
- A fermer les salles et éteindre les lumières à la fin des manifestations
- A garantir le bon fonctionnement de la structure

## Le Conseil Municipal

- Valide les conditions de mise à disposition d'infrastructures au club de tennis
- Autorise le Maire à signer la convention ainsi que le document se rapportant à cette affaire

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

**18 VOTANTS** 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

# 8) Questions diverses

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a terminé l'élaboration du Scot.

 Arrêté en Conseil Communautaire le 17/06/2019, reçu en Mairie le 12/08/2019, l'avis des 44 communes doit être donné dans un délai de 3 mois. Le document est trop important pour être photocopié, Monsieur le Maire donne à chaque Conseiller le lien informatique afin d'aller le consulter

### Mouvement de personnel

- Embauche de Madame Josette MIOTELLO
- Remplacement de personnel administratif en absence par Madame Nathalie MEFFRE
- Mise à disposition à l'école maternelle d'un demi-poste d'ATSEM (agent faisant fonction d'ATSEM) Madame
  Betty FALGUIERE

#### Point sur les travaux en cours

- Local de tennis : remise des clefs prochainement
- Aménagement de la Poste : en cours
- Appel d'offre voirie pour la création des parking tennis et RD 145 à Palus. Deux offres ont été réceptionnées, les entreprises ROBERT et 4M Provence. L'offre 4M Provence a été retenue.
- Extension atelier : 2 lots restent à attribuer, pas de réponse à ce jour
- Exposition nouvelles expression : elle aura lieu les les samedis 21 et dimanche 22 septembre salle Jacqueline
  Pagnol. Les Conseillers sont cordialement invités au vernissage le vendredi 20 septembre à 18h30

#### Courrier

Remerciements suite aux subventions attribuées par le Conseil Municipal

- La Croix Rouge Française
- ASP du Gard (Association pour le développement des soins palliatifs dans le Gard)
- Syndicats des Vins de Laudun

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h45